



seine saint denis  
LE DEPARTEMENT

EPINAY-SUR-SEINE



Saint Denis, le 11 mars 2022

Monsieur Stéphane Raison  
Directeur Général  
HAROPA PORT  
Terre Pleine de la Barre  
76067 Le Havre

Monsieur le Directeur Général,

C'est avec surprise que nous avons été alertés par des habitants du projet, au sein du port de Gennevilliers, d'un gigantesque entrepôt logistique de 600 mètres de long et de 30 mètres de haut dénommé « Green Dock ».

Selon un article publié dans la presse spécialisée, ce projet serait chargé de recevoir, stocker puis distribuer divers produits, alimentaires ou non destinés à L'Île-de-France, par camions, péniches et éventuellement par le train. Il est annoncé comme l'un des plus grands d'Europe.

Cet entrepôt serait situé en bord du petit bras de Seine en face de L'Île-Saint-Denis et des berges d'Epinay-sur-Seine. Plusieurs pontons de chargement/déchargement seraient construits. La moitié de cet entrepôt et des pontons seraient situés en face de la zone naturelle protégée ZNIEFF, classée Natura 2000, et de la réserve ornithologique localisées sur des terrains propriétés du département de Seine-Saint-Denis sur la commune de L'Île-Saint-Denis. Les autres pontons seraient situés à l'entrée du petit bras de Seine rendant impossible les manœuvres des péniches pour rejoindre le grand bras de Seine.

L'Île-Saint-Denis, Plaine Commune et la Seine-Saint-Denis s'étonnent de ne pas avoir été informés en amont de ce projet au regard des impacts pour nos territoires, nos habitants, nos projets communaux et départementaux ainsi que pour l'environnement et la biodiversité.

Si nous sommes conscients qu'il faut développer des projets de logistiques urbaines de proximité, ce projet semble problématique à plus d'un titre.

Tout d'abord, pour ce qui concerne la biodiversité. Le parc départemental de L'Île-Saint-Denis et la réserve naturelle ornithologique située sur la pointe nord de l'Île font l'objet d'un classement en zone Natura 2000 depuis 2006. Cet îlot de verdure est fréquenté par une grande diversité d'oiseaux. L'installation d'une base logistique de cette ampleur en proximité immédiate de cette zone Natura 2000 implique une étude d'incidence car elle peut avoir des impacts conséquents sur cet espace exceptionnel : impact lumineux, baies vitrées, bruit, trafic routier, trafic fluvial, mise en danger des berges. En effet, le passage de gros porteurs motorisés provoquerait des effets de batillages sur les berges et de possibles effondrements comme en ont déjà connu les berges naturelles de ce petit bras

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL | WWW.PLAINECOMMUNE.FR  
TÉL : +33 (0)1 55 93 55 55 | 21, avenue Jules-Rimet | 93218 SAINT-DENIS CEDEX

AUBERVILLIERS | ÉPINAY-SUR-SEINE | L'ÎLE-SAINT-DENIS | LA COURNEUVE  
PIERREFITTE-SUR-SEINE | SAINT-DENIS | SAINT-OUEN | STAINS | VILLETANEUSE



de Seine. Les passages répétés perturberaient autant l'avifaune que la faune aquatique qui fréquentent la Seine et ses abords.

Or le maintien et la préservation de ces berges naturelles sont essentiels. En effet, le classement en zone Natura 2000 est précisément dû à la présence du Martin Pêcheur qui niche dans ces berges. Cette zone naturelle protégée constitue un refuge où nichent de nombreuses espèces, notamment le Sterne Pierregarin, le Faucon Crécerelle, le Grand Cormoran. 250 à 300 cormorans s'y rassemblent chaque année. Ce site, l'un des 10 dortoirs hivernaux de la région, accueille 15 % de la population francilienne.

Le petit bras de Seine est un corridor alluvial de biodiversité à préserver au titre du Schéma Régional de Cohérence Écologique et un noyau primaire de la Trame Verte et Bleue de Plaine Commune. Cette richesse se retrouve également sur les berges d'Épinay-sur-Seine. Depuis plusieurs années, la ville et Plaine Commune travaillent à leur valorisation et leur préservation à travers un projet de réserve naturelle urbaine via le classement des berges d'Épinay-sur-Seine et des parcs attenants en Zone Naturelle Régionale Urbaine.

Le deuxième sujet concerne l'incompatibilité entre le projet « Green Dock » et les projets déjà engagés et portés par l'EPT Plaine Commune, et les communes de L'Île-Saint-Denis, de Villeneuve-la-Garenne et de Gennevilliers, qui souhaitent ouvrir leur territoire sur la Seine, offrir des espaces de respiration, de rafraîchissement et de loisirs (parc et bases de loisirs nautiques) à destination de leurs habitants dans le respect de l'écosystème fluvial et de sa biodiversité. Le petit bras de Seine est en effet un site naturel exceptionnel à l'échelle de la petite couronne parisienne et au sein de la Métropole du Grand Paris.

Ce projet de « Parc de loisirs nautiques et de préservation écologique du petit bras de Seine » fait partie de l'héritage même des Jeux olympiques et paralympiques portés par Paris 2024. Une base nautique ouvrira sur L'Île-Saint-Denis au sein du village des athlètes dès 2024.

Y sont programmés, le développement d'activités à rame et à voile respectueuses de l'environnement ainsi qu'un programme pédagogique de découverte de ce site exceptionnel à destination de la population et plus particulièrement de la jeunesse.

Deux sites de baignade sur le petit bras de Seine, sont également programmés par L'Île-Saint-Denis et Plaine Commune. Ils sont inscrits dans les « Sites de baignade en Seine et en Marne, héritage JOP Paris 2024 ». Ce programme ambitieux vise l'amélioration de la qualité des eaux et la réappropriation du fleuve par les Franciliens. Les villes de Villeneuve-la-Garenne et de Gennevilliers portent également des projets tournés vers la Seine et ses usages récréatifs et écologiques.

Le projet « Green Dock » et son positionnement sur le petit bras de Seine signerait la fin des projets nautiques, récréatifs et populaires portés depuis des années par ces villes et ces territoires fluviaux. Ces projets ont été largement partagés, et présentés dès 2018 par les élus à diverses instances dont Voie navigable de France. Il mettrait en danger des pratiques nautiques déjà existantes sur le petit bras de Seine, à travers le Rowing club (aviron), les sections canoë-kayak de L'Île-Saint-Denis et de Gennevilliers, et divers autres usages professionnels et amateurs.

Il est à noter que la navigation des péniches sur le petit bras de Seine est actuellement limitée. Les gros porteurs empruntent le grand bras de Seine. En effet, les berges du grand bras de Seine sont consolidées par des perrés empierrés et bétonnés ; celles du petit bras de Seine sont, pour leur très grande majorité, naturelles. L'implantation de « Green Dock » sur le petit bras de Seine semblerait donc incompréhensible tant du point de vue écologique que de la logistique fluviale. Le positionnement de ce projet est d'ailleurs en contradiction avec le Schéma d'Orientation et Développement Durable du port de Gennevilliers qui précise que « Ports de Paris s'engage à ne pas implanter de nouvelles entreprises susceptibles, par leur activité, de générer des nuisances, sur un zonage défini, situé en bordure de plateforme » (Objectif 2, moyen 6a, page 27 du SODD)

La troisième source d'inquiétude du projet « Green Dock » concerne les nuisances et leurs impacts sur la santé environnementale. Les flux de camions générés dans les villes limitrophes, autant dans le département des Hauts-de-Seine que de Seine-Saint-Denis auront, à n'en pas douter, des conséquences importantes sur la circulation et le cadre de vie, et engendreront des pollutions environnementales et sonores, de jour comme de nuit.

Quatrième élément de préoccupation : les dimensions du futur bâtiment (600 m de long, 30 m de haut soit la hauteur d'un immeuble de 10 étages) qui constitueraient un obstacle majeur à la vue et apporterait une modification conséquente des paysages de la Seine. En outre une étude d'incidence est là aussi nécessaire pour mesurer l'impact sur la réserve ornithologie.

Lors d'une première réunion publique demandée par les riverains d'Épinay-sur-Seine est organisée par la ville d'Épinay-sur-Seine, Haropa Port a reconnu ne plus avoir mis en œuvre depuis 2015 le comité permanent de concertation initié en 2012, ne pas avoir fait les démarches pour informer sur le projet Greendock, les communes riveraines, Plaine Commune, le département de Seine-Saint-Denis et les associations riveraines, ne pas avoir tenu compte du projet de « Parc de loisirs nautiques et de préservation écologique du petit bras de Seine » porté par les collectivités.

Aux questions sur les flux routiers et fluviaux générés par cet entrepôt géant, sur les impacts sur corridor alluvial de biodiversité (Schéma Régional de Cohérence Écologique), sur la zone Natura 2000 et la réserve naturelle ornithologique (L'Île-Saint-Denis, Plaine Commune, département de Seine-Saint-Denis), sur le noyau primaire de la Trame Verte et Bleue (Plaine Commune), sur le classement des berges d'Épinay-sur-Seine et des parcs attenants en Zone Naturelle Régionale Urbaine, Haropa Port renvoie à des futures études qui seront lancées en même temps que le dépôt du permis de construire, et la responsabilité à la société Goodman qui dit avoir missionné une écologue pour étudier l'impact sur la seule parcelle concernée par Greendock, sans inclure ni la Seine, ni les berges avoisinantes.

Face à tous ces enjeux et pour les raisons énoncées, nous vous demandons de suspendre ce projet qui en l'état de nos connaissances s'oppose aux projets des collectivités territoriales, interroge la préservation de la biodiversité du fleuve et de son écosystème, ainsi que la santé et la qualité de vie de nos concitoyens.

Nous vous remercions de nous transmettre dans les meilleurs délais, l'ensemble des éléments du projet, les études programmées et leur calendrier prévisionnels ainsi que de bien vouloir recevoir les élus de Seine-Saint-Denis concernés par le projet. Nous souhaitons également que nos collectivités soient désormais étroitement liées à vos projets d'importance sur le Port de Gennevilliers.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général, à l'assurance de ma Haute Considération,

  
Mathieu Hanotin,

Président de Plaine Commune,  
Maire de Saint-Denis

  
Hervé Chevreau

Maire d'Épinay sur seine

  
Mohamed Gnabaly

Maire de l'Île Saint-Denis

  
Stéphane Troussel

Président CD93

Copie : Patrick Ollier président de la Métropole du Grand Paris  
Dieunor Excellent Maire de Villetaneuse  
Michel Fourcade Maire de Pierrefitte-sur-Seine  
Azzedine Taïbi Maire de Stains  
Georges Mothron Maire d'Argenteuil  
André Mancipoz président de l'EPT Boucle Nord de Seine  
Patrice Léclerc Maire de Gennevilliers  
George Siffredi président des Hauts-de-Seine  
Jacques Witkowski préfet de Seine-Saint-Denis  
Marc Guillaume Préfet de région d'Île de France